

**Rapport de l'organe de révision
à l'intention du conseil municipal
de la commune de Laconnex**

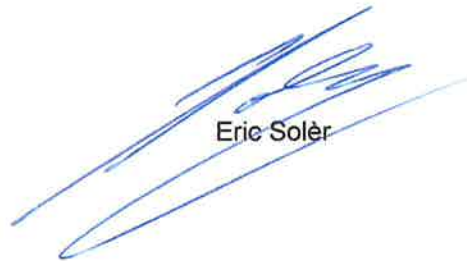
Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements de la commune de Laconnex) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au maire et aux adjoints alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Ma révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. J'ai révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, j'ai apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ma révision constitue une base suffisante pour former mon opinion.

Selon mon appréciation, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements) sont conformes à la loi, au règlement et aux directives du département présidentiel.

Je recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



Eric Solèr

Genève, le 28 mars 2014